

DEPARTEMENT SEINE ET MARNE / COMMUNE DE LA CELLE SUR MORIN 77515
Extrait du registre des arrêtés du Maire du 23 novembre 2019
Arrêté n°19.52

ARRÊTE N°19.52
Portant instauration d'une "limitation de vitesse à 30 km/h"
Route du Grand Morin

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF, LE VINGT-TROIS NOVEMBRE,

NOUS, Maire de la Commune de la Celle sur Morin (Seine et Marne),
Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique ;

Considérant que, sur la Route du Grand Morin, entre le n°52 et le n°125, l'instauration d'une limitation de vitesse à 30 km/h permettra de renforcer la sécurité en raison de la présence d'une voirie partagée faute de trottoirs réglementaires ;

ARRÊTONS

Article 1. La Route du Grand Morin, comprise entre le n°52 et le n°125 sera limitée à 30 km/h.

Article 2. Tout véhicule devra respecter la limitation de vitesse de 30 km/h. Ces dispositions seront applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire et les infractions seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3. Mme la secrétaire de Mairie, M. le commandant de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à la Celle sur Morin, le 23 novembre 2019.

Le Maire

Mme SCHAUFLE J.

